



Pays'Apprentis

Communiqué de presse

Paris, le 5 octobre 2018

#PaysApprentis : LA SEPTIÈME ÉDITION EST LANCÉE !

L'Union Nationale des Entreprises du Paysage et les Organisations Syndicales de Salariés poursuivent leur mobilisation au profit des jeunes apprentis du secteur du paysage en lançant la 7^e édition du dispositif Pays'Apprentis.

Depuis sa création en 2012, **11 500 apprentis ont bénéficié du dispositif Pays'Apprentis.** Cet accompagnement financier, compris entre 150 et 500 euros, contribue à la prise en charge des frais de déplacement ou d'hébergement liés à l'éloignement entre le centre de formation et le lieu d'apprentissage.

Grâce à la réussite pérenne du dispositif rendue possible par un pilotage paritaire rigoureux du régime des frais de santé et de prévoyance des salariés non cadres du secteur du paysage, **l'Union Nationale des Entreprises du Paysage et les Organisations Syndicales de Salariés ont décidé de reconduire Pays'Apprentis pour la rentrée scolaire 2018.**

Dans le contexte de transformation que connaissent les entreprises et l'économie de notre pays, le projet de loi pour la liberté de choisir son avenir comprenant un volet majeur sur l'apprentissage vient d'être adopté. Il vise des problématiques identifiées de longue date par les professionnels du Paysage, et dans lequel Pays'Apprentis s'inscrit totalement. Toujours innovant, ce dispositif réaffirme **le haut degré de solidarité de la branche du paysage, et son engagement précurseur en faveur de la formation des futurs salariés du secteur, favorisant ainsi son attractivité.**

Pays'Apprentis est réservé aux apprentis des entreprises du paysage affiliés à la Mutualité Sociale Agricole (MSA), qui entrent dans l'année de validation de leur diplôme. L'entreprise d'accueil doit également être affiliée à la MSA.

Ce dispositif, géré avec le concours du Groupe AGRICA, sera effectif **dès le 15 octobre 2018.** La date butoir de réception des demandes est fixée au **31 décembre 2018.** Plus d'information sur les sites : **www.groupagric.com** et **www.lesentreprisesdupaysage.fr**.

Tweetez sur le
dispositif avec le hashtag :



#PaysApprentis

Contacts presse

Groupe AGRICA

Claire Cesbron
01 71 21 53 07

cesbron.claire@groupagric.com

Union Nationale des Entreprises du Paysage

Amélie Deraedt
01 42 33 88 62

aderaedt@unep-fr.org

Hopscotch

Camille Paplorey
01 58 65 01 03

cpaplorey@hopscotch.fr



A propos de l'Union Nationale des Entreprises du Paysage, www.lesentreprisesdupaysage.fr

L'Unep est la première organisation professionnelle représentative des 29 100 entreprises du paysage reconnue par les pouvoirs publics. Ses missions consistent à défendre et promouvoir les intérêts de la profession, et à informer et aider ses adhérents (74 % d'entre eux ont moins de 10 salariés) dans leur vie d'entrepreneur. Son organisation en unions régionales lui permet d'entretenir des relations de proximité avec ses adhérents. Les engagements de service de l'Unep sont certifiés selon le référentiel Quali'OP depuis 2006 ; depuis 2014, l'Unep a le niveau confirmé de l'évaluation Afaq 26000 (RSE).

A propos du Groupe AGRICA, www.groupagric.com

Le Groupe AGRICA est l'interlocuteur privilégié des entreprises et des salariés agricoles en matière de retraite complémentaire, d'épargne, de prévoyance, de santé et de prévention. Avec près de 700 000 retraités à ce jour et 1,5 million de cotisants dans près de 185 000 entreprises, AGRICA est le groupe de référence du monde agricole. Les entreprises clientes d'AGRICA appartiennent aux différents secteurs du monde agricole, telles que les entreprises de production, les coopératives, les organisations professionnelles agricoles et activités connexes. En 2017, près de 14 000 entreprises du paysage et leurs salariés bénéficiaient d'assurances prévoyance et d'une complémentaire santé.



chaque
jardin
compte

